

Bravo, vous voilà devenu Harmonyen, nous vous félicitons ! Voici cependant quelques règles à suivre pour le bien-être de chacun... Vous retrouverez ces CG au dos du contrat, sur le site internet [harmony-forme.fr](http://harmony-forme.fr) ainsi qu'à l'entrée de chaque centre.

**Article 1 DEFINITIONS : HARMONY :** enseigne de la SAS DS Fitness au capital de 15000€ dont le siège social se trouve au 9063, impasse Guy Mollet 62219 Longuenesse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne sur Mer, sous le numéro 753929926

**BADGE :** C'est la carte d'accès aux centres. Sans celui-ci vous ne pourrez accéder aux installations d'Harmony. Si vous l'égariez ou l'abîmez il faudra le signaler au centre le plus vite possible et en acquérir un autre (15€). Le badge est la propriété d'Harmony, il est obligatoire de le restituer à la fin du contrat. Celui-ci n'est pas une caution.

**HORAIRES D'ACCUEIL :** Le personnel est présent du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 ainsi que les samedi de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h toute l'année sauf du 1er juin au 31 août : lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 19h, les horaires des samedis ne changent pas.

**SAUNA :** Nos saunas sont accessibles pendant les horaires d'accueil. Il est strictement interdit de noyer le poêle du sauna. Le port du maillot de bain est obligatoire.

**VESTIAIRES :** C'est l'endroit où se trouve les douches, les WC, les cabines de déshabillage ainsi que le sauna. Il est interdit de s'exhiber ou de sortir nu dans le vestiaire. Les casiers sont mis à la disposition des adhérents et doivent être libérés à la fin de chaque séance. Nous vous recommandons fortement de ne pas y laisser d'objets de valeur.

**CENTRE :** C'est l'endroit où Harmony accueille ses adhérents afin de faire du sport.

**COACH :** Personne diplômée d'état pouvant faire des animations et des cours.

**CONSEILLER, CONSEILLERE :** Ce sont les personnes qui vous expliqueront le fonctionnement des machines et vous inscriront. Elles ne sont pas habilitées à prendre les résiliations d'abonnements.

**ADHERENT :** Vous pouvez devenir adhérent si vous êtes une personne physique, il faut être majeur pour pouvoir s'inscrire, les mineurs de 16 ans et plus peuvent néanmoins devenir adhérent s'ils sont accompagnés d'un adhérent majeur inscrit chez Harmony.

**CONTRAT D'AFFILIATION :** C'est ce qui lie l'adhérent avec Harmony le temps de son engagement et ce jusqu'à sa demande de résiliation.

**ACCOMPAGNANT :** Dans la formule de La Forme à 2, l'accompagnant est la deuxième personne greffée au contrat de l'adhérent principal, ils doivent être mariés ou pacsés et pouvoir le prouver (rib aux deux mêmes noms ou livret de famille ou certificat de PACS) L'accompagnant devra également être pris en photo pour le contrôle d'accès. *SON BADGE NE LUI SERA DELIVRE QUE SI CES CONDITIONS SONT REMPLIES. Il pourra profiter des mêmes prestations que l'adhérent principal. Ils ont un badge chacun, peuvent venir ensemble ou séparément et profiter de toutes les installations.*

**Article 2 : CONTRATS ET ABONNEMENTS**

**DELAI :** Nos abonnements vous donnent accès en illimité de 6h à 23h 7j sur 7. Vous pouvez souscrire à tous nos types d'abonnements pour une durée minimale d'engagement de 12 mois fermes ou pour une durée minimale d'engagement d'un mois ferme en ajoutant l'option liberté. Celle-ci vous donne la possibilité de résilier à tout moment, elle ne peut être ajoutée en cours d'année, la fin de l'option liberté met fin au terme du contrat choisi le jour de l'inscription. Passé cet engagement, vous pouvez résilier à tout moment. Si vous optez pour le paiement comptant vous n'avez aucune démarche à effectuer. Nos abonnements sont incompressibles et inflexibles, cependant la formule 1 peut se transformer en La forme à 2 en cours d'année, l'abonnement se reconduira automatiquement sur 12 mois d'engagement pour ce dernier.

**Les paiements comptants (Formidable) :** Harmony offre 12 mois d'accès aux centres pour un abonnement payé au comptant sur les 2 formules existantes de ce contrat, l'adhérent réglera ses frais d'inscription en plus des 12 mois ainsi que son ou ses badges selon la formule choisie.

Celui-ci se verra offrir 12 mois d'accès gratuits, il pourra décider de les ajouter à la fin de son abonnement, ou de les offrir à une nouvelle personne. Celle-ci devra régler ses frais d'inscription et son ou ses badges. Il aura 6 mois pour venir retirer son lot à l'accueil d'un centre Harmony.

Les adhérents peuvent à tout moment opter pour cette formule, soit en demandant l'arrêt de leur abonnement actuel au préalable s'ils ne sont plus engagés ou en signant un avenant à leur contrat actuel. Leurs prélèvements seront gelés le temps du contrat de la formule Formidable et reprendront leurs cours ensuite. Les contrats ne peuvent être transférés à un tiers

**Article 3 : OFFRES PROMOTIONNELLES :**

En cas d'offres, la date d'entrée en vigueur du contrat ne commence qu'à la date de la fin de l'offre. Par exemple : « Août gratuit » si vous vous inscrivez le 9 août vous pouvez profiter des installations dès ce jour mais le contrat ne commencera qu'à partir du 1er Septembre .

**PRE-INSCRIPTIONS :** Il est possible de se pré-inscrire sur le site internet ; l'adhésion n'est validée que le jour où l'adhérent se présente à l'accueil pour finaliser la vente.

**Article 4 : SURVEILLANCE VIDEO :** Les centres sont placés sous surveillance vidéo pour la sécurité de nos adhérents et de notre personnel.

**Article 5 : SERVICE CLIENTELE :** Malgré tous nos efforts pour vous satisfaire si vous n'êtes pas d'accord ou que vous souhaitez nous soumettre vos idées écrivez nous soit par mail : [harmony62@orange.fr](mailto:harmony62@orange.fr)

Soit par courrier à l'adresse postale : 9063, impasse Guy Mollet 62219 Longuenesse

**Article 6 : LITIGES MEDIATEUR**

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivant du code de la consommation, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'Association Nationale des Médiateur (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 Paris soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com).

**Article 7 : FRAIS EN SUS : 7€** seront imputés par rejet de prélèvement et **15€** seront réclamés pour tout badge perdu ou détérioré puis remboursés si vous retrouvez le badge perdu.

**Article 8 : DONNEES PERSONNELLES :** Elles ne sont pas transmises à des tiers et sont utilisées pour la gestion et communication d' Harmony; vous disposez d'un droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès des centres dans les conditions de délibération n° 80-10 du 01 avril 2002 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

**Article 9 : REJETS BANCAIRES :** Lors du prélèvement automatique mensuel si celui-ci est rejeté pour n'importe quel motif, le montant dû devra nous être réglé sous huitaine par carte bancaire. Tant que votre compte sera débiteur, vous n'aurez pas accès aux centres. Faute de régularisation dans les délais ou si les incidents de paiement se répétaient deux fois consécutives, Harmony se réserve le droit de procéder à une nouvelle tentative de prélèvement des sommes dues avec les frais bancaires (voir frais en sus).

**Article 10 : ARRETS, RESILIATIONS, REPORTS :** si vous avez souscrits à un abonnement avec un engagement de 12 mois, vous pouvez résilier votre contrat à partir de votre dernier prélèvement d'engagement en faisant la demande soit par mail [service.resiliation.harmony@orange.fr](mailto:service.resiliation.harmony@orange.fr) ou par LR/AR au siège social 9063, impasse Guy Mollet 62219 Longuenesse au plus tard un mois avant la date du terme de votre contrat. Passé cet engagement et sans nouvelles de votre part les prélèvements continueront sans engagement et vous pourrez demander l'arrêt de votre contrat à tout moment dans les mêmes conditions indiquées ci-dessus ; si vous avez souscrit à l'option liberté, vous pourrez demander l'arrêt dès le premier jour de votre contrat dans les mêmes conditions indiquées ci-dessus .Tout mois commencé est dû.

Aucun arrêt ne pourra se faire ni par téléphone ni à l'accueil des centres. Pour que l'arrêt soit pris en compte il faut que la période d'engagement soit terminée et que vous n'avez pas de sommes impayées chez Harmony. Aucun arrêt n'est possible sauf pour décès, maladies graves, déménagement. Par ailleurs vous pourrez suspendre temporairement votre abonnement pour les cas suivants : grossesse, opération, absence professionnelle. Des preuves vous seront demandées par courrier électronique au service client (certificat médical ou justificatifs de domicile de moins de trois mois ou justificatif de l'employeur pour les absences professionnelles. Les prélèvements seront gelés durant cette absence et seront prolongés sur l'engagement restant à courir. Aucun remboursement ne sera possible en cas de non fréquentation des centres. Les reports ne sont pas possibles sur les 12mois offerts du Pass comptant.

**Article 11 : CERTIFICAT MEDICAL :** En cas de non-présentation d'un certificat médical, vous attestez par ce document être en parfait état de santé le jour de la signature du contrat.

## REGLEMENT INTERIEUR

Il est interdit aux adhérents de se coacher entre eux. La consommation d'alcool, de drogue, de compléments alimentaires ainsi que de stupéfiants est interdite dans le centre ainsi que sur ses parkings. Il est interdit de manger sur les installations. Il est obligatoire de quitter les lieux pour 23h. Il est interdit de réaliser des performances sportives. Il est obligatoire de ranger ses effets personnels dans les casiers prévus à cet usage, il vous est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. Le dress-code doit être respecté : pas de tenues provocantes (mini-short, débardeurs échantés, brassière) vous devez être en tenue de sports et en baskets propres. La tête doit être nue afin que vous soyez reconnu sur les contrôles d'accès, seuls les bandanas sont autorisés. Les masques à oxygène pour performances sportives sont interdits. La serviette est obligatoire sur les installations. Toute violence physique n'est pas tolérée dans nos établissements. Le harcèlement sexuel ainsi que les relations sexuelles sont interdits. Il n'est pas autorisé de monopoliser un appareil sans l'utiliser. Il est interdit de faire rentrer des personnes inconnues de nos fichiers sans avoir averti au préalable le personnel. Merci de respecter le personnel de ménage en évitant de vous raser dans les douches.

Lu et approuvé le ..... À ..... Signature :